



Pantin, le 19 juin 2017

Chers Parents,

Je vous remercie de prendre connaissance des informations suivantes concernant la rentrée et l'année scolaire 2017/2018.

1 – La rentrée

Pour les élèves des classes élémentaires – CE1 au CM2 – la rentrée est fixée au **lundi 4 septembre à 8h30**.

En raison du plan Vigipirate, les parents déposent leur enfant à la grille rue Charles Auray. Les professeurs accueilleront les enfants par niveau sur la cour avant de monter dans les classes.

Pour la petite école – classes de maternelle et CP – la rentrée aura lieu le **lundi 4 septembre à 9h30**.

Attention, pour la maternelle Petite Section, seuls les enfants ayant un frère ou une sœur à l'école rentreront le lundi. **Les autres enfants, nouvelles familles de l'établissement, rentreront le mardi 5 septembre à 08h30**; ceci afin d'échelonner la rentrée pour un meilleur accueil. Dans l'intérêt des enfants, il est souhaitable que les parents ne s'attardent pas dans les classes ce premier jour.

Pour des raisons de sécurité, seuls les parents de Petite Section pourront accompagner leur enfant dans la classe après pointage sur la liste de classe. Les enfants des autres niveaux seront accueillis sur la cour et monteront en classe avec leur professeur.

La cantine, la garderie et l'étude du soir seront assurées dès le premier jour.

2 – Les horaires :

Ouverture de l'école à 8h00.

Classe de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h15, pour toutes les classes les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Garderie pour les maternelles jusqu'à 17h30 ou 18h00, étude pour les CP jusqu'à 17h40, étude pour les classes élémentaires du CE1 au CM2 jusqu'à 17h45.

3 – Inscriptions au restaurant scolaire, étude et garderie :

Les formulaires sont à votre disposition sur notre site www.saintjosephlasalle.fr.

L'inscription à la restauration doit impérativement être retournée pour le 03 juillet 2017.

Le coupon « étude et garderie » doit être remis au professeur de la classe de votre enfant le jour de la rentrée.

4 – Fournitures scolaires :

Les listes vous ont été remises avec cette circulaire; elles sont également à votre disposition sur notre site www.saintjosephlasalle.fr (onglet primaire).

Les manuels scolaires sont prêtés aux élèves par l'école et seront distribués aux enfants dès la rentrée, **il est demandé aux familles de les couvrir aussitôt** et aux élèves de les manipuler avec soin tout au long de l'année.

L'achat de « fichiers consommables », albums de lecture, est nécessaire pour certaines classes ; ces fichiers seront achetés par l'école (pour bénéficier de tarifs préférentiels).

Un cahier de liaison sera remis aux élèves, il servira de lien entre l'école et la famille, je vous demande de le consulter chaque jour pendant toute l'année.

L'agenda scolaire est offert aux enfants à partir du CP.

5 – Anglais en maternelle – **Nouveauté**

A partir de la rentrée, les 3 classes de maternelle bénéficieront de 2 séances par semaine. Le coût annuel est de 100 € par enfant, il sera directement imputé sur votre facture.

6 – Calendrier des congés scolaires 2017/2018 :

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Toussaint : du vendredi 20 octobre au lundi 6 novembre.

Noël : du vendredi 22 décembre au lundi 8 janvier.

Hiver : du vendredi 16 février au lundi 05 mars.

Pâques : du vendredi 30 mars au mardi 3 avril.

Printemps : du vendredi 13 avril au mercredi 2 mai.

Attention, l'établissement sera fermé le lundi 30 avril.

8 Mai / Ascension : du lundi 7 mai au soir au lundi 14 mai au matin.

Week-end de Pentecôte : du vendredi 18 mai au mardi 22 mai.

Début des vacances d'été le jeudi 5 juillet après la classe. (Journée pédagogique le vendredi 6 juillet.)

7 – Rencontre parents/professeurs : Une réunion pour chaque classe est prévue en début d'année, les dates vous seront communiquées dès la rentrée.

8 – L'assurance scolaire : pour l'année scolaire, elle est contractée par l'établissement et obligatoire. Elle est incluse dans les contributions familles. Il est donc inutile de produire une attestation de votre assurance personnelle.

9 – Médicaments : En dehors des traitements sur ordonnance et des PAI, **aucun médicament** n'est donné aux élèves.

Je vous souhaite bonne réception de ces informations et vous souhaite de très bonnes vacances.

Sylvie LAURENT AUGER
Chef d'Etablissement